

## Compte rendu du CM du 06/02/2024

Absents : Hervé Campo, Danielle Manent et Jean Michel Garino

Public : 9 personnes

Présentation de l'élaboration du budget à l'assemblée

### STECAL

Projet en cours depuis de nombreuses années

comment on s'y prend pour favoriser le logement à l'année

Volonté de la mairie d'aller au bout de ce projet

présentation de hameaux léger qui nous accompagnerait sur trois modules autonomes sur deux ans  
démarrage 2024 étude pré- opérationnelle 8750 € module 1 possibilité de séparer les 3 modules

### Délibération au CM du 12 février sur le module 1

**Obligation inscription au budget 2024 : accompagnement total 35000€ possibilité de subventions sur l'accompagnement**

#### Questions :

Y a t'il des besoins des habitants ? Est ce qu'il y a une réunion prévue pour sonder les besoins ?

Problématique de la DDT

#### A creuser et vérifier :

Mise en concurrence pour l'accompagnement : obligatoire pour une mairie ?

CAUE / hameaux léger

Quels types de logements ? Charte de la mairie

Problématique de la DDT : travail en aller retour obligatoire

Quelle est la place de la mairie dans ce projet : droit de regard ? Vigilance à avoir sur le collectif d'habitants : faire attention au sectarisme/ priorité aux habitants du village ?

Idée de la municipalité d'avoir deux habitats à louer

Commission stecal: invitation de JP Brouns et Alain Bechetoile pour visite de leurs habitats

### CUMA

Consultation rencontre pour ouvrir la réflexion aux artisans et agriculteurs pour mutualiser l'utilisation de ce bâtiment

Besoin de temps pour que ce groupe de travail se constitue et approfondisse le sujet

mairie facilitateur de l'accès au bâtiment : vente à terme ? système de location vente ?

intérêt pour la mairie d'être proprio ?

tiers lieux nourriciers : usage partage autour de l'alimentaire : tendance sur ces projets à de la subvention

#### Questions :

est ce que la com com envisage de travailler avec ce groupe ?

Combien de temps on peut faire attendre la com com qui perd de l'argent sur cette affaire ?

Motiver les acteurs locaux et les questionner au niveau de leur investissement possible

objet de la prochaine rencontre comment et qui va payer les aménagements ?

**Budget 2024 : 6000€ de paiement de loyer en attendant que le groupe prenne le relais**

### TARANIS

**Aménagement espace extérieur** : demande de la commission de démarrer les travaux : nivellement

et talus avant d'avoir la réponse des subs  
dossiers de subvention déposés  
demande à l'atelier L de voir quels travaux seraient possibles sans qu'on ait à défaire ce qui a été fait  
pour continuer : changement de projet si pas de sub  
Talus : sécurité et problème de l'eau qui s'écoule sur le chemin en dessous : à part du projet en lui  
même : 18000€ HT  
Budget 2024 : Totalité du projet

#### **Abords de Taranis :**

Gradins : chiffrage 36000 € TTC  
dépendance prévisionnelle 18000 €

#### **Acoustique salle taranis**

validation acoustique salle  
voir plusieurs solutions et devis

#### **Extension épicerie boulangerie**

aspect novateur bail à construction ou bail commercial avec clause accession : revoir les possibilités  
Travaux aux alentours des 20000€ : matériaux  
Correspond à un besoin pour un travail dans de meilleures conditions  
suivi de la construction ? / clarté sur l'organisation des baux ? Si autoconstruction : quel assurance  
on a de ce qui est construit ?

#### **Ecole aménagement de la cour**

Rien n'a été fait dans cette cour depuis des années  
première réunion : rencontre avec les enfants, la maîtresse et Lise pour identifier les besoins  
besoin d'un accompagnement demande au CAUE  
**à voir si on peut utiliser les sous qu'il nous reste /accompagnement stecal**  
**à budgetiser pour 2024 : accompagnement du CAUE 12 mois 2800 €**

#### **Projet touristique loisirs de pleine nature et notamment vélo :**

Projet porté par la COM COM : promotion du vélo et du « tourisme vert » sur tout un espace  
Quatre boucles passeraient par Rocles : la commune en serait « la porte »  
profit de subventions pour des équipements (aire de service équipement complet) plafond 48500€  
reste à la commune 9000€  
Remarques et questionnements :  
problème du développement touristique et peur de l'ampleur et des conséquences sur le village  
problème de la commune qui doit payer les 20 % cela devrait être sur la COMCOM c'est une  
compétence de la com com  
le tourisme participe à l'économie du village

**Logements communaux et cantine : à traiter au CM du 12 février**